

Un outil au service de la participation des enfants et des jeunes : les ATEC (Associations Temporaires d'Enfants Citoyens)

*Claude ESCOT, président de l'Association Départementale des Francas de Seine-Saint-Denis
qui développe cette idée depuis début 2001.*

Partant des expériences développées par l'AD 93, je vais tenter ici de donner quelques pistes concrètes d'action au service de la participation des enfants et des jeunes. Mon propos se divisera donc en trois parties :

- la participation : pourquoi ?
- Une forme concrète : l'ATEC.
- Deux exemples d'ATEC en cours... et nos analyses.

1- Pourquoi la participation des enfants et des jeunes ?

Je ne développerai pas ici les objectifs philosophiques et sociaux de la participation¹ mais plutôt quel objectifs éducatifs spécifiques nous pouvons attendre de la mise en place de lieux de participation, afin d'être clairs entre nous et d'éviter les dérives d'une pseudo-participation. Au sein de l'association départementale, nous avons éprouvé la nécessité de nous éclaircir sur ce que nous entendions par ce mot, et les compétences sociales à développer.

Voici le résultat de nos réflexions :

11 - Préambule :

En démocratie, la citoyenneté est un état dont bénéficient toutes les personnes, enfants et jeunes compris ; en effet, tous les acteurs sociaux, quel que soit leur âge, participent à la construction sociale et à son évolution. La participation des enfants et des jeunes est donc un état de fait qui se manifeste à tous les moments de la vie quotidienne.

Lorsque nous parlons de participation des enfants et des jeunes, il s'agit donc pour nous, au delà de ces constats, de **permettre à chacun de prendre sa part, de façon consciente et volontaire, à l'évolution sociale pour construire une société plus juste et plus humaine.**

En matière d'éducation, la participation est le volet complémentaire du jeu, qui est par nature gratuit, et sans risque social.

12 - La participation : des éléments incontournables.

Participer, c'est :

- agir sur un objet véritable, dans la vie sociale ;
- s'inscrire dans un « territoire de vie » pour lequel on souhaite une transformation ;
- prendre des décisions d'action ;
- assumer sa part de responsabilité dans la mise en œuvre comme dans les conséquences de ces décisions.

Participer demande de développer des compétences sociales :

- volonté de partage, d'écoute ;
- capacité à exprimer son point de vue, même minoritaire ; à débattre, combattre pour ses idées, en restant à l'écoute de l'autre ;
- analyser les rapports de forces et apprendre à gérer les conflits.

Ces compétences sociales ne peuvent se développer que par une pratique authentique.

2 – Des éléments d'accompagnement indispensables :

21 – La formation des accompagnateurs.

¹ Cf. l'article de Jean Le Gal dans ce numéro

Chacun se comporte en fonction de modèles liés à son histoire personnelle, et véhicule ces modèles dans son action éducative. Pour accompagner des actions de participation permettant le développement des compétences sociales définies ci-dessus, la formation doit prendre en compte les éléments suivants :

- partager des idéaux, fondements de ses modèles éducatifs ;
- avoir soi-même vécu des situations de participation active, et les avoir analysées ;
- maîtriser divers outils techniques :
 - o d'analyse et de compréhension de situations
 - o d'organisation de la structure pour qu'elle ne diffuse pas de modèles contradictoires (en particulier, vivre des situations de participation active entre éducateurs)
 - o d'accompagnement de groupes.

22 – L'analyse des espaces et des territoires :

La participation peut se développer dans des espaces de nature très différente. A nous d'analyser ceux qui y sont le plus favorable.

Ainsi, la participation n'a de sens qu'à deux conditions indispensables :

- agir dans la vie sociale (pour se sentir « citoyen » c'est à dire appartenant au groupe social)
- construire les compétences décrites, qui seront garantes de la poursuite d'une implication citoyenne au-delà de l'action particulière réalisée.

C'est autour de ce cadre de réflexion que s'inscrivent les ATEC, associations **Temporaires**, pour répondre à deux impératifs : prendre en considération les différentes capacités des enfants (suivant leur âge) à se projeter dans un futur proche, et permettre à l'adulte accompagnateur de maîtriser son engagement, puisque limité dans le temps.

2 – Une forme concrète de participation : l'ATEC.

Une ATEC, c'est un projet d'association entre enfants pour réaliser une action, qui a un aboutissement précis dans le temps et qui s'achève par une réalisation inscrite dans la vie sociale.

Il s'agit d'un cadre structurel devant faciliter la participation des enfants et des jeunes, et donc favoriser l'acquisition des compétences décrites ci-dessus.

J'analyserai les ATEC avec quatre angles d'attaque : les enfants, la structure, les adultes, la législation.

21 – côté enfants :

S'associer suppose avoir construit un projet commun entre enfants. Ces projets ne peuvent naître que parce que des enfants se retrouvent, vivent des moments ensemble, discutent, imaginent...et peuvent disposer de temps qui n'ont pas déjà été organisés par les adultes. Ces lieux de vie sociale des enfants sont très divers : l'école, la rue, le terrain de sports, les structures de loisirs (CLSH ou CVL, centre social, maison de quartier, club culturel ou sportif...). Les enfants n'ont d'ailleurs pas attendu après les éducateurs pour s'auto-organiser, comme le dit Jean Le Gall, parfois même en sortant des cadres légaux. On voit donc que la notion de projet, seule, n'est pas garante de la réalisation des objectifs de construction de compétences mentionnés ci-dessus. L'accompagnement adulte suppose donc de garantir deux éléments indispensables :

- que **tous les enfants** participant au projet y trouvent leur place et se construisent les compétences sociales décrites (pour éviter des dérives caporalistes ou dictatoriales comme on en connaît dans les bandes organisées) ,
- que les projets s'inscrivent dans **une dynamique de progression sociale** pour une vie plus solidaire.

Ces deux éléments ne sont pas négociables.

La volonté démocratique de l'association nécessite donc que les enfants s'organisent pour prendre des décisions collectives, pour les réaliser et pour réguler le fonctionnement du groupe durant la réalisation. (C'est ce qu'apporte l'ATEC).

Enfin, tout projet nécessite un aboutissement concret et précis dans le temps. Il s'agit d'avoir défini quand et comment le projet sera terminé, et de quelle manière il sera communiqué dans le village, la ville, le quartier...

22 – Côté structurel : qu'apporte l'ATEC ?

L'ATEC a pour but d'apporter d'abord un cadre de reconnaissance et de valorisation pour l'action des enfants - ce qui peut être déterminant pour leur adhésion à ce type de structure - et d'autre part des outils structurants pour faciliter les moments de régulation collective. Cet apport nous est apparu aussi important pour les enfants que pour les adultes accompagnateurs .

Pour dynamiser le fonctionnement démocratique, la structure ATEC impose donc quatre moments formels qui sont définis dans la charte que signe l'ATEC et l'Association départementale des Francas :

- **Une assemblée générale constitutive**, au cours de laquelle sera officiellement signée la charte entre l'ATEC et les Francas.

Eléments incontournables de l'AG constitutive :

- Le groupe doit avoir, préalablement à l'AG, défini l'objectif de l'ATEC, son aboutissement, et décidé du « bureau » enfant qui animera les temps d'analyse collectifs. C'est ce qui sera présenté ce jour là.
- L'AG doit être ouverte (aux parents, aux personnalités locales, aux gens du quartier...). La présentation du projet doit pouvoir permettre à des bonnes volontés de proposer des coups de main. Elle se situe donc forcément en dehors des heures habituelles de fonctionnement des structures.
- Un moment formel doit être prévu, pour la signature officielle de la charte. Celle-ci doit donc déjà avoir été examinée par les enfants qui ont donné leur accord.

- **Des Assemblées générales d'organisation, de régulation et de prise de décision.** Les groupes d'enfants constituant une ATEC étant en général des groupes réduits, les analyses et décisions doivent pouvoir être prises par tous. Il n'y a donc pas de « conseil d'administration ». Les réunions de régulation se font en assemblée générale.

Eléments incontournables des AG :

- Les moments de régulation sont conduits par les enfants qui ont accepté ces rôles et qui ont été élus (président, secrétaire...). L'adulte accompagnateur doit donc les préparer à assurer ces fonctions.
- L'analyse doit porter sur les deux objectifs conjoints de l'ATEC : la réalisation du projet d'une part (Les choses avancent-elles comme prévu ? Quelles sont les difficultés nouvelles auxquelles on est confronté ? quelles sont les décisions d'organisation et de répartition des tâches à prendre ?...) et la participation des enfants au projet d'autre part (chacun y trouve-t-il sa place ? chacun a-t-il la possibilité de défendre son point de vue et de participer aux décisions ? Chacun participe-t-il à la mise en œuvre du projet ?...). Ce n'est qu'à cette condition que les enfants se construiront les compétences souhaitées.
-

- **Un moment de présentation publique** des résultats de l'ATEC (valorisation sociale).

Eléments incontournables de la présentation publique :

- Celle-ci est forcément ouverte à tous et doit avoir été très préparée par l'ATEC. Toutes les personnes concernées doivent pouvoir y assister, donc y avoir été invitées.
- La présentation publique peut prendre des formes très différentes, en fonction du projet. Ce peut être une animation du quartier (nettoyage et sensibilisation des adultes par exemple si le projet est de rendre le quartier plus propre), une présentation dans un lieu formel qui aura été négocié (le hall de l'école, du CLSH ou celui de la mairie...), un stand sur le marché de plein vent, une distribution de tracts dans les boîtes à lettres avec discussion avec les adultes, un parcours dans le parc public...
- Les Francas y **Une** sont obligatoirement associés, en tant que co-signataires de la charte.

- **Une AG bilan-dissolution de l'ATEC**, qui devra éventuellement rendre des comptes financiers s'il y a eu gestion d'argent (tous les projets ne nécessitent pas de gérer directement de l'argent).

23 - Côté adultes

Le rôle des ATEC n'est pas simplement de faciliter la réalisation de projets d'enfants. Il s'en fait depuis longtemps dans les structures de loisirs ou dans les écoles. Il est avant tout de faire en sorte que ces projets soient effectivement des outils de participation des enfants et des jeunes.

On peut donc dissocier deux sortes d'objectifs pour les adultes :

- des objectifs d'éducation : faire en sorte que tous les enfants et les jeunes progressent vers les compétences décrites dans la première partie de ce texte :
 - o volonté de partage, d'écoute ;
 - o capacité à exprimer son point de vue, même minoritaire ; à débattre, combattre pour ses idées, en restant à l'écoute de l'autre ;
 - o analyser les rapports de forces et apprendre à gérer les conflits.
- Des objectifs de réalisation du projet des enfants.

On voit donc qu'il y a deux rôles adultes différents, qui demandent des compétences différentes : d'une part, conduire la réalisation du projet (c'est le rôle classique de l'animateur, qui demande dynamisme, gestion du groupe...)², d'autre part accompagner les moments de régulation (qui eux, sont conduits par les enfants eux-mêmes).

Un mot sur la fonction d'accompagnement : pour bien la comprendre, il suffit de réfléchir à la conduite accompagnée (de 16 à 18 ans pour apprendre à conduire) : l'accompagnateur adulte est garant de ce que le jeune conducteur reste à droite, respecte le code de la route, ne se mette pas en danger..., mais ce n'est pas lui qui conduit, donc qui décide des comportements de conduite. On n'apprend à conduire qu'en conduisant... on n'apprend à participer qu'en participant.

Les deux rôles (animateur de la réalisation du projet – accompagnateur de l'ATEC) peuvent être tenus par la même personne, mais ils peuvent aussi être dissociés, l'animateur étant celui qui intervient dans la structure pour permettre la réalisation collective, l'accompagnateur intervenant dans les moments hors structure (Préparation des AG, de la régulation, de la présentation...). On peut ainsi avoir un projet réalisé pendant la classe et animé par l'enseignant, tandis que la partie ATEC est conduite en dehors de la classe par un militant des Francas, (en relation avec l'enseignant bien sûr !). Tout est imaginable...

² Cf. le document « Guide des projets d'enfants », publication des Francas 93.

24 – Les éléments législatifs :

Les ATEC sont des associations d'enfants, qui n'ont pas la puissance juridique. Il est donc nécessaire qu'une association constituée officiellement serve de support et assure la responsabilité juridique des actions de l'ATEC.

On peut imaginer divers cas de figure. En Seine-Saint-Denis, nous avons choisi que cette structure soit l'association départementale. L'ATEC est donc une section de l'AD, sous sa responsabilité juridique et financière. S'il y a eu gestion d'argent, c'est à l'AD que les comptes doivent être rendus, et cette comptabilité s'intègre dans la comptabilité générale de l'AD.

D'autre part, l'ATEC peut agir dans une structure (école, CLSH, Collège, Centre social...) qui assure dans ce cas les activités, mais aussi en dehors de la structure (AG constitutive, autres actions ou AG, présentation publique...). Dans ce cas, nous avons pris une assurance particulière pour couvrir ces activités, afin que les questions d'assurance ne soient pas un frein au développement.

Concernant la responsabilité civile de l'accompagnateur, en dehors des temps formels où il peut être couvert par la structure, nous demandons à l'accompagnateur d'être adhérent aux Francas, ce qui lui assure la couverture nécessaire.

Pour éviter les dérives, compte tenu des responsabilités de l'AD, nous mettons en place des moments de rencontre avec les adultes accompagnateurs, sous la conduite d'un militant de l'AD. Ces moments permettent d'échanger, de confronter les expériences, les difficultés et les réussites, de construire de la compétence commune... et du militantisme autour des idées que nous partageons !

3 – Deux exemples d'ATEC en cours :

Dans une école primaire, en CM1, à l'initiative d'une enseignante (militante aux Francas) : Le projet est de mettre en place dans l'école une salle d'activités scientifiques et technique. La fin de l'ATEC étant fixée en juin 2001, par l'ouverture de cette salle à tous les enfants de l'école.

Première ATEC créée dans le département, celle-ci nous a permis de comprendre la différence essentielle entre les temps de réalisation du projet (qui mobilise le plus les enfants) et les moments de régulation.

Une question apparaît, qui est à résoudre : le projet est temporaire, mais les compétences à construire nécessitent du temps, surtout pour des enfants qui découvrent la prise de parole pour donner un point de vue et en débattre .

Nous avons sûrement des compétences communes à nous construire dans cette direction (et peut-être des moments de formation à mettre en place).

Autre situation : des jeunes filles de 14-15 ans se sont mobilisées pour agir en direction des enfants malades dans les hôpitaux parisiens. Leur projet a d'abord été soutenu par les parents de l'une d'entre elles et l'association à laquelle ce parent appartenait. Mais les jeunes ont souhaité prendre leur indépendance de cette association trop proches des parents. Pourtant à chaque contact extérieur qu'elles prenaient on leur disait « quel adulte est avec vous ? ». Informées des ATEC par un article de presse, elles ont pris contact avec nous pour enfin « respirer ». Ce qu'elles attendent de la structure : d'être enfin prises au sérieux !.

Lors d'un échange elles nous ont dit que beaucoup de leurs camarades de classe seraient intéressés par ce type d'expérience, mais il ne faut pas que l'information vienne par le canal officiel du collège (Principal, CPE, emplois-jeunes...) trop perçus comme « ceux qui empêchent de faire » pour être acceptés comme ouvrant des portes ! Allez sur le terrain, nous ont-elles dit !